

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 MESURES DE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CIRCULATION DU VIRUS DANS L' AISNE

Laon, le 6 mars 2021

La circulation du virus Covid 19 a gagné en activité récemment, à partir d'un plateau élevé où se trouve l'Aisne depuis de nombreuses semaines. Surtout, la part du **variant « anglais »**, plus contagieux, est devenue majoritaire en peu de temps, ce qui explique en partie la hausse du taux de tests positifs à un niveau sensible, proche de 10 %.

Nos efforts individuels et collectifs, ainsi que des règles comme le couvre-feu, ont cependant permis de **freiner** significativement l'évolution. Le département n'a pas connu de flambée épidémique ces derniers mois, mais sa situation est **fragile** et nécessite des mesures complémentaires pour prévenir une forte hausse de la propagation du virus, qui pourrait conduire à des décisions plus drastiques. Il s'agit même, au contraire, de favoriser une inversion aussi rapide que possible de la tendance.

La **vaccination** qui progresse de façon accélérée (plus de 40 000 injections à ce stade dans l'Aisne, auxquelles vont s'ajouter près de 3000 ce week-end à l'occasion d'une opération exceptionnelle) permet d'envisager une sortie de crise dans les prochains mois.

C'est dans ce contexte que l'Aisne a rejoint les départements, au nombre actuel de 23, sous **surveillance renforcée**.

Les mesures supplémentaires ci-dessous, de nature temporaire, ont été prises **après une concertation avec les élus, et reflètent une convergence** sur leur contenu ainsi que sur l'équilibre qu'elles expriment.

Elles reposent également sur un engagement de tous pour le respect des mesures substantielles de prévention déjà existantes, dont deux piliers majeurs sont **l'application stricte de tous les gestes barrières et la réduction de nos interactions**.



Préfet de l'Aisne



@Prefet02



● *Trois arrêtés préfectoraux sont entrés en application dès ce week-end :*

- abaissement à 10 000 m² du seuil de surface utile commerciale au-delà duquel les **centres commerciaux** doivent fermer, à l'exception en leur sein, pour l'essentiel, des magasins d'alimentation et des pharmacies ;
- extension au sein de toutes les communes du département de l'obligation de **port du masque** dans l'espace public ;
- interdiction de la **consommation d'alcool** dans l'espace public afin de prévenir les rassemblements.

● *Trois autres dispositions réglementaires seront prises très rapidement par arrêté préfectoral pour une application à compter de mercredi prochain :*

- l'augmentation de 10 à 15 m² par personne du calcul des **jauges dans les grandes surfaces** (celles de plus de 400 m²) ;
- l'application d'un protocole sanitaire renforcé pour les **marchés**, avec un calcul de la jauge porté de 8 à 10 m² par personne pour les marchés couverts, de 4 à 8 m² pour les marchés en plein air ;
- l'interdiction des **brocantes**, vide-greniers et autres manifestations comparables.

● *Enfin, une attention particulière sera portée aux recommandations suivantes :*

- la **fluidification des entrées et sorties des établissements scolaires**, notamment les écoles élémentaires. L'éducation nationale recherchera, lorsque les circonstances le permettent, une organisation des flux avec des décalages dans les horaires à compter de jeudi prochain. Il conviendra de tenir compte de divers facteurs comme les transports scolaires ou la physionomie de l'établissement ;
- l'**adaptation pragmatique des activités périscolaires et extrascolaires**, afin de favoriser les activités extérieures plutôt qu'intérieures (lorsque celles-ci sont permises) ou un déroulement de celles-ci dans des conditions plus strictes d'organisation ou de nombre ;
- la **régulation, voire l'interdiction momentanée, de l'accès à des sites** de promenade lorsqu'ils sont susceptibles de fixer des rassemblements ou une densité de fréquentation contraires au respect de la distanciation physique ;
- la mise en œuvre du principe de **télétravail** lorsque les conditions d'exercice de l'activité professionnelle le permettent. De ce point de vue, l'administration se montrera exemplaire.

● *Afin de franchir cette étape dans les meilleures conditions, la stratégie reposera également sur :*

- une **intensification des contrôles** par les services de l'Etat. Une vigilance particulière portera sur le respect des différentes mesures par les établissements recevant du public, avec autant que nécessaire des décisions de verbalisation, de fermeture et de suspension des aides de l'État ;
- une augmentation de l'effort, déjà important, en matière de **tests**, avec par exemple le déploiement de tests salivaires dans certaines écoles à partir de mardi.